AmalgAMEs

N°14 Octobre 2003

1ére journée nationale F.N.A.M.E.

> L'identité du Maître E.

Vendredi 21 novembre 2003 de 9h à 18 h. IUFM d' ANTONY.



Dans ce numéro:

Actualité et activités de la FNAME	p 4 à p 20
Courrier des Associations	p 21 à p 24



Fédération Nationale des Associations de Maîtres E

SOMMAIRE

Editorial de notre président, Gérard TOUPIOL

Actualités et activités de la FNAME

- 1) Compte-rendu de la réunion de bureau de la FNAME du 23/05/03
- 2) Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration de la FNAME du 24/05/03
- 3) Plaquette d'information sur la 1ère journée de la FNAME le 21/11/03 et réservation du repas
- 4) Courrier du CNDP à la FNAME
- 5) Intervention de la FNAME lors du congrès de la FNAREN d'Albi
- 6) Compte-rendu de la rencontre de la FNAME avec le ministère

Courrier des associations

Liste des conférenciers

Edito

La FNAME, par l'intermédiaire de son BN, travaille, travaille beaucoup. Cela ne se voit pas toujours, les infos ne sont peut-être pas assez régulières, mais il faut que l'on fasse avec les moyens dont on dispose.

Au mois de juin, nous étions présents au congrès de la FNAREN, Didier y a représenté la FNAME, est intervenu lors de la parole aux invités, secondé par Martine.

Le 3 septembre, nous avons été reçu au ministère sur le dossier de la rénovation du CAPSAIS (voir le compte-rendu dans ce numéro).

Le 23 septembre, nous avons innové en organisant un bureau national téléphoné pour la préparation de notre journée nationale du 21 novembre (économie oblige !).

A propos de cette journée, le BN déploie beaucoup d'énergie. Après six ans d'existence, nous assisterons, le 21 novembre à la première journée nationale des maîtres E, avec des intervenants de renommée nationale voire internationale, sur le thème de **l'identité du maître E**.

Nous comptons sur vous pour diffuser l'information le plus largement possible.

Nous espérons que cette journée permettra d'augmenter notre audience et contribuera à la naissance de nouvelles associations départementales.

Le Bureau National va devoir se renouveler à la prochaine assemblée générale, compte tenu du changement de fonction de trois de ses membres. Aussi, je lance un appel pour que chacun se sente concerné par la fédération et permette son développement.

La tâche n'est pas très lourde, la FNAME compte parmi ses membres, à travers ses AME, beaucoup de collègues qui pourraient prendre la suite.

La bonne santé de notre fédération voudrait qu'une rotation des postes de responsabilité, au sein de l'association, se fasse naturellement.

Je vous lance un appel pour que la FNAME continue son travail, se développe et se fasse entendre pour la défense de l'aide spécialisée à dominante pédagogique dans l'école.

J'espère vous rencontrer le 21-11, et que cette journée nous permettra d'échanger et de mieux nous connaître.

Gérard Toupiol

COMPTE RENDU du BN du 23/05/03

Est excusée : Chantal DUBON.

1) Question de l'AME 36 qui demande si un poste E peut être transformé en classe d'adaptation à la suite d'une demande du conseil des maîtres et de l'IEN: la circulaire du 21/4/2002 prévoit les 2 modalités d'intervention, le regroupement d'adaptation et la classe d'adaptation. Cependant, un projet de réseau validé par l'IEN peut permettre de demander le maintien du maître E dans sa fonction de regroupement d'adaptation et par conséquent, la création d'un poste supplémentaire pour la classe d'adaptation.

Une autre demande concerne des postes de maîtres E utilisés pour l'expérimentation des CP à 10. Cette fois, la situation ne correspond à aucun texte législatif. Le CP à 10 a été créé pour évaluer si la diminution de l'effectif a une incidence sur la réussite des apprentissages. Cette expérimentation n'a pas à être menée avec les moyens des RASED, en leur enlevant du personnel. Cela ne relève pas des missions du RASED d'exercer dans ces classes, cela concerne les enseignants des classes. A ce sujet, la FNAME déplore d'ailleurs qu'il n'y ait eu aucune mention de la place du RASED dans l'expérimentation des CP à 10.

Le bureau souhaite qu'une motion soit produite pour éviter les dérives concernant l'utilisation des maîtres E.

2) La journée de la FNAME du 21/11/03

Elle sera suivie d'une AG le lendemain.

Laurence fera un courrier à l'I UFM d'Antony pour confirmer la demande de réservation de salles par la FNAME.

Confirmation de la présence des 2 conférenciers du matin : J.J. Guillarmé et A. Brun. Gérard s'occupe d'envoyer à A. Brun une lettre pour lui confirmer la demande de la FNAME et lui demander le titre de son intervention. Martine contacte J.J. Guillarmé pour lui demander aussi le titre de son intervention.

Le problème du repas le midi n'est pas résolu car l'I UFM d'Antony ne peut donner une réponse pour l'instant.

Ateliers de l'après-midi : Confirmation de la présence de Mireille Brigaudiot pour PROG et Monique Pré pour l'entretien d'explicitation . Nous avons besoin d'un écrit de présentation de ces 2 personnes : Laurence le demande à M. brigaudiot et Louis à Monique Pré. Didier contacte Henri Planchon et André Ouzoulias. Martine contacte Guy Hervé. Eventuellement, Louis contactera Françoise Duquesne en fonction des réponses des autres.

La journée se terminera par un échange sur : la FNAME, les AME : quel rôle ? Quelles attentes ?

Louis demandera d'autres précisions concernant l'édition des plaquettes et des affichettes.

Laurence a obtenu l'insertion gratuite de l'information sur la journée de la FNAME dans certains journaux : le monde de l'Education, Envie d'école. Gérard lui fournit les coordonnées du journal des psychologues.

Didier contacte la FNAREN au congrès d'Albi pour leur proposer de tenir un stand lors de la journée de la FNAME. I dem pour Chantal avec l'AFPS.

3) Présence de la FNAME au congrès de la FNAREN à Albi

Didier sera présent. Gérard ne pourra pas s'y rendre. Martine secondera Didier le jeudi et le vendredi. Didier prévoit sur le stand : 100 brochures sur la spécificité du maître E à vendre $8 \in$, un exemplaire des bulletins d'Amalgames à consulter avec une feuille où noter les coordonnées de ceux qui souhaitent en acheter ($2 \in$), 500 triptyques sur la FNAME, 500 tracts pour la journée du 21/11/03.

La FNAME prendra la parole à ce congrès pour répondre à la question : "L'aide rééducative a-t-elle toujours toute sa place à l'école ? "Le bureau a débattu du contenu de la réponse qui s'articule en 3 points :

- l'aide rééducative a sa place au sein des actions du RASED, dans l'esprit de complémentarité des différents intervenants spécialisés.
- Le RASED a toute sa place dans l'école : il permet le travail de partenariat avec l'enseignant de la classe, aide l'école à accueillir au mieux tous les élèves.
- La réussite de ce travail en partenariat est conditionnée d'une part par une formation de qualité pour permettre à chacun de devenir un professionnel compétent et d'autre part par un personnel en nombre suffisant.

Martine est chargée de mettre en forme cette réponse qui sera ensuite lue au congrès.

4) Assises Nationales de l'Adaptation et l'Intégration à l'école

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 17 mai entre l'AFPS, la FNAME et la FNAREN pour définir ce projet d'assises. Vous trouverez les informations concernant ce projet dans le compte-rendu du CA du 24/05/03.

Pour le bureau, Martine



Compte-rendu du CA du 24/05/03

Personnes présentes :

- Carole Peria, représentant l'AME Franche Comté (Doubs, Haute-Saône et Jura)
- Gérard Toupiol, président de la FNAME et représentant l'AME 27
- Laurence Boura, membre du bureau de la FNAME et membre de l'AME 92
- Christine Lafoy, représentant l'AME 45
- Louis Pastor, trésorier de la FNAME et représentant l'AME 69 qui regroupe l'Ain, la Loire et le Rhône
- Martine Van Leckwyck Catry, secrétaire adjointe de la FNAME et représentant l'AME
 16
- Didier Geniey, vice-président de la FNAME par intérim et représentant l'AME 81
- Alain Gaufreteau, représentant l'AME 79
- Catherine Martineau, représentant l'AME 72
- Catherine Allard, représentant l'AME 92
- Catherine Burelle, représentant l'AME 73
- Elisabeth Boutet, représentant l'AME 14
- Marie Courtois, représentant l'AME 59, nouvellement créée

Associations excusées :

- AME 22
- AMF 28

Associations représentées par un pouvoir :

- AMF 12
- MAITEOR 21
- ADP 29
- AME 36
- AME 38
- AME 66
- AME 86
- AME 49 (pouvoir expédié le 20/05 mais arrivé le 26/05 au secrétariat)

12 associations étaient donc présentes et 8 associations étaient représentées, ce qui fait un total de 20 associations sur les 29 associations adhérentes.

1) <u>Liste de diffusion des membres du CA</u>

La liste de diffusion n'est pas encore au point car il y a encore beaucoup de retours. Pour améliorer son efficacité, il y aura désormais 2 adresses emails par association.

Pensez à envoyer à Gérard les coordonnées de 2 correspondants de votre association.

Gérard enverra ensuite la liste de diffusion à tous pour que des informations puissent circuler.

2) **Bulletin AmalgAMEs sur le site**

Actuellement, les bulletins peuvent être consultés sur le site mais ils ne sont pas imprimables. Gérard contactera Guy Trigalot pour solutionner le problème afin que chaque adhérent puisse imprimer le bulletin en allant le chercher sur le site s'il le désire.

3) Montant de l'adhésion des associations à la fédération

Le montant de l'adhésion à la FNAME est beaucoup moins important que celui de l'adhésion à la FNAREN. Cependant, les adhérents ne semblent pas prêts à payer une cotisation plus élevée.

4) Rappel au sujet des frais de déplacement

Le fonctionnement n'est plus le même que celui de l'année dernière. Rappel du compterendu du BN du 04/04/03 : " Le bureau précise que les nuitées ne sont pas remboursées, et que les frais de transport sont remboursés uniquement sur présentation de justificatifs (billets de train, tickets de péage, factures d'essence...) Pensez à faire des photocopies de vos justificatifs au cas où les courriers s'égareraient car, dorénavant, toute dépense non justifiée ne sera plus remboursée. "

5) Proposition du CNDP

Claire Boniface, chargée de mission au ministère de l'Education, souhaite créer un site sur l'illettrisme qui dépendra à la fois du ministère et du CNDP. Reconnaissant la FNAME comme interlocuteur, elle recherche des personnes susceptibles d'apporter des contributions sous forme d'articles théoriques, de témoignages, de comptes-rendus d'expériences... Le débat a porté sur les risques de dérive si le CNDP ne sélectionne qu'un type de témoignages qui ne reflète qu'une partie du fonctionnement des maîtres E, par exemple, l'intervention au sein de la classe. L'autre écueil consiste à voir publier des témoignages individuels qui sont contraires aux pratiques des maîtres E. La FNAME souhaite aussi rester l'intermédiaire entre le CNDP et les adhérents des associations puisque c'est grâce à elle que le contact a pu s'établir au départ. Enfin, les productions doivent alimenter la réflexion, les échanges entre et au sein des associations.

Pour toutes ces raisons, le CA a choisi les modalités de fonctionnement suivantes :

- Tout adhérent ou toute association peut apporter une contribution. Pour cela, il l'envoie à Gérard qui diffuse la contribution au CA pour avoir son accord. Attention, il n'est pas question de rediscuter le contenu de la contribution mais uniquement de l'accepter ou de la refuser. Le CA a un délai d'une semaine pour répondre. En cas d'accord du CA, Gérard donne les coordonnées du contributeur au CNDP pour établir le contact entre eux.
- Parallèlement, Gérard regarde dans les bulletins d'Amalgames déjà publiés s'il existe des articles pouvant être envoyés au CNDP. Lorsqu'il trouve un article, il le soumet au

CA. Si le CA l'accepte, Gérard contacte l'auteur pour savoir s'il est d'accord pour que sa contribution soit proposée au CNDP. Si l'auteur l'accepte, Gérard donne ses coordonnées au ministère.

• Martine fait une lettre à destination des associations qui accompagnera la lettre du CNDP pour expliquer le fonctionnement choisi par la FNAME.

6) Envoi aux associations

Le bulletin d'AmalgAMEs n°13 est pratiquement fini et partira sous peu. Il sera suivi d'un envoi contenant le compte-rendu du BN du 04/04/03 et du courrier du CNDP avec la lettre d'accompagnement. Puis viendra le bulletin n° 14 dont le sommaire sera le suivant :

- Comptes-rendus du BN du 23/05/03 et du CA du 24/05/03
- Tract d'information sur la journée FNAME.
- Motion sur les CP à 10 et les classes d'adaptation
- Courrier du CNDP avec la lettre d'accompagnement
- Copie du courrier pour les Assises Nationales de l'Adaptation et de l'Intégration à l'école
- Texte législatif concernant les autorisations d'absence pour participation à une association professionnelle (que Marie nous procurera).
- Liste de conférenciers

7) Rencontres de la FNAME avec la FNAREN et l'AFPS

Deux rencontres ont été effectuées, d'abord avec chaque association séparément puis avec les 2 associations réunies. Les 3 associations se sont mises d'accord pour organiser les "Assises Nationales de l'Adaptation et de l'Intégration à l'école ". Il s'agit d'une organisation à 3 niveaux avec :

- les 3 associations organisatrices déjà citées qui se sont engagées à provisionner des sommes pour la tenue des assises.
- des associations sollicitées par courrier par les précédentes pour être coorganisatrices : FCPE, PEEP, UNAPEI, APAJH et AGIEM.
- Des associations invitées : ANCE, mouvements pédagogiques, ...

L'objectif est de toucher les RASED, les IUFM, les inspections AIS, les syndicats,...

Le matin sera consacré à la prise de parole, d'une part des associations organisatrices pour parler des compétences des RASED et d'autre part des associations coorganisatrices pour parler de leurs attentes.

L'après-midi auront lieu des tables rondes, des échanges, des débats, des comptesrendus d'expériences...

A la question de savoir pourquoi CORIDYS et APEDYS ne sont pas invités, il est répondu que ces associations sont trop engagées dans une réponse de type médical et que cette démarche médicale ne correspond pas à l'esprit de ces assises.

8) Chercheurs associés à la FNAME, documents de présentation de la FNAME

Christine, qui prépare un DEA avec Jean-Yves ROCHETX et Elisabeth GAUTIER, se propose de leur présenter la FNAME. Gérard lui fera passer un exemplaire de la brochure sur la spécificité du maître E afin qu'elle ait un document à leur présenter. Le problème est alors posé de remettre à jour les documents de présentation de la FNAME, certains documents mentionnant encore la circulaire de 1990. Pour ce petit coup de lifting, l'AME 45 est sollicitée et Christine transmet donc la demande du CA aux adhérents de son association.

9) Journée de la FNAME

Pour le déroulement de la journée, veuillez vous référer au tract d'information. D'autres propositions d'intervenants pour les ateliers sont émises :

- Elisabeth propose "I'entretien avec les parents " par Eric Champ
- Carole propose " la peur d'apprendre " par Serge Boimare

L'AME 92 est désignée comme association coorganisatrice. A ce titre, elle pourra demander des subventions à la CAF, au conseil général des Hauts de Seine et à la région I le de France. Elle est aussi sollicitée pour fabriquer des panneaux de présentation de la FNAME : La FNAME sur la carte de France, les différentes adresses d'associations, des pages emblématiques du site de la FNAME... Bon courage donc aux adhérents de cette association!

Gérard demandera aux éditions EAP d'apporter leur aide en s'occupant de l'envoi des plaquettes à tous les réseaux de France.

Le dernier moment de la journée (16h-18h) est défini de manière plus précise afin d'être attractif. En voici le dernier intitulé : La FNAME, un outil pour construire l'identité du maître E. Orientations et projets de la FNAME : les commissions, les assises. Débat à partir de témoignages, de présentation de pratiques.

Laurence demandera un ordinateur à l'I UFM pour que le site soit visitable sur place. Sinon, Martine apportera le sien.

En ce qui concerne la télévision, Louis contacte la 5 pour demander à l'émission " les maternelles " de passer l'information de la tenue de la journée de la FNAME et Laurence prévient FR3 I le de France.

Le problème de l'obtention du haut patronage du ministère n'est pas résolu : nous ne savons pas quelle démarche suivre pour obtenir cet agrément. Avis aux personnes compétentes en la matière!

Laurence centralise toutes les propositions de destinataires des invitations.

Chantal fait l'organigramme des référents pour l'organisation de cette journée, de manière à ce que chacun puisse apporter son aide et ses suggestions aux personnes concernées.

10) Problème des maîtres E sur des postes de classe d'adaptation ou de CP à 10

Le CA décide de répondre de 2 manières à ces situations :

- par une motion qui sera ensuite diffusée largement et envoyée au ministère. Alain la rédige.
- Par un argumentaire pour montrer que notre spécificité ne se retrouve pas dans ces situations. Cet argumentaire sera mis à disposition des adhérents pour répondre aux situations du terrain. Louis s'en occupe.

11) Projet de réforme du CAPSAIS

Le ministère prépare une réforme du CAPSAIS qui porte à la fois sur les contenus de formation et les modalités d'examen. Il a présenté le projet aux organisations syndicales et a fini par accepter une rencontre avec la FNAREN.

La FNAME désire être entendue sur le sujet et Louis se charge donc de faire un courrier au ministère pour demander que la FNAME soit reçue comme l'a été la FNAREN.

L'objectif affiché par le ministère est de " former plus, former mieux, s'adapter aux attentes des personnels ". Les options ne sont pas remises en cause. L'ensemble de la formation se ferait en 390 heures (au lieu de 700 heures actuellement) et serait constitué de modules fondamentaux et de modules spécifiques en fonction des options. Quant à l'examen, il ne comporterait plus qu'une seule épreuve qui comprendrait une observation en présence d'élèves suivie d'un entretien avec le jury, puis la présentation d'un mémoire professionnel (allégé par rapport au mémoire actuel d'US2), suivi d'un échange autour de ce mémoire.

Merci à tous d'avoir fait de ce conseil d'administration un moment dynamique et riche d'échanges.

Pour le bureau, Martine



AmalgAME N°14

Actualité et activités de la F.N.A.M.E

1ère Journée de la FNAME

L'IDENTITE DU MAITRE E

Vendredi 21 Novembre 2003 IUFM d'ANTONY Val de Bièvre

96 rue Adolphe Pajeaud, 92160 ANTONY RER B :Baconnets ou Fontaine Michalon

8h30-8h45: Accueil des participants

8h45-9h: Ouverture de la journée par M. Gérard TOUPIOL, président de la FNAME

<u>9h-10h30</u> : Conférence de M. Jean-Jacques GUILLARME, ancien Directeur du département AIS de Paris, Professeur en Psycho-pathologie, Université Paris V.

" Maître E : une lettre peut-elle vraiment faire un métier ? "

10h30-11h: Visite des stands

11h-12h30 : Conférence de M. Alain BRUN, Formateur au CNEFEI, membre de l'ARECE

" La dimension relationnelle dans l'aide spécialisée à dominante pédagogique "

12h30-14h: Repas Visite des stands

14h-15h: Conférence de Mme Monique PRE, I UFM de Lyon

" L'entretien d'explicitation "

15h-15h30 : Visite des stands

15h30-17h: Ateliers au choix

- " PROG : apprentissages progressifs de l'écrit ", Mme Mireille BRIGAUDIOT, IUFM de Versailles
- " Aide à la conceptualisation de l'écrit pour des élèves de cycle II " M. Guy HERVE, rééducateur
- " La production de textes courts pour prévenir les difficultés dans l'apprentissage de la lecture et/ou y remédier " M. André OUZOULIAS, I UFM de Versailles
- " ACIM : Activités cognitives et images mathématiques ", M. Henri PLANCHON, ancien formateur au département AIS de Paris

17h-18h: La FNAME, un outil pour construire l'identité du maître E.

Orientations et projets de la FNAME : les commissions, les assises...

Débat à partir de témoignages, de présentation de pratiques.

Cette journée sera suivie le samedi 22/11/03 d'une assemblée générale de la FNAME.

Secrétariat : Chantal DUBON 1, avenue des tilleuls 66400 Céret Tel : 04 68 87 17 52

Email: chantal.dubon@worldonline.fr

Site internet: http://federationame.multimania.com

Réservation du repas pour la 1ère journée de la FNAME

Lors de la journée du 21/11/03, un repas vous est proposé par l'I UFM d'Antony pour la somme de 5,10 €. Réservez- le dès maintenant en renvoyant cette feuille, accompagnée de votre règlement à :

Chantal DUBON

1, avenue des tilleuls

66400 CERET

P. S. N'oubliez pas de demander à votre IEN une autorisation d'absence pour pouvoir être présent à cette journée. Celui-ci vous l'accordera ou bien devra motiver son refus. C'est une pratique courante déjà employée par les autres membres des RASED pour participer aux congrès de la FNAREN ou de l'AFPS.

NOM
E-mail
Je réserve repas d'un montant de 5,10 € (sans vin ni café), soit un montan total de Je joins mon règlement à cette réservation





Direction de l'action éditoriale

Tel.: 01 55 43 60 81 Fax: 01 55 43 60 71 Mél: claire.boniface@cndp.fr

CNDP

29 rue d'Ulm 75230 Paris cedex 05 T 01 55 43 60 00 F 01 55 43 60 01 www.sceren.cndp.fr Établissement public

Établissement public administratif régi par le décret n°2002-548 du 19.04.02 Paris, le 25 mars 2003 Monsieur le Président,

Le ministre, dans le cadre des actions de prévention de l'illettrisme, a décidé de créer un site internet. La direction de la technologie du ministère en est le maître d'ouvrage, le CNDP le maître d'œuvre. Le site ouvrira dès la rentrée scolaire prochaine.

Centré sur les réponses apportées aux difficultés des enfants et des jeunes dans le domaine de la maîtrise de la langue tout au long de la scolarité obligatoire, ce site s'adressera aux enseignants, aux formateurs, mais aussi aux animateurs, bibliothécaires, bénévoles intervenant dans le temps péri et extrascolaire. Le lien avec les familles est un thème également envisagé. Des actions valorisant les pratiques des enseignants et de leurs partenaires seront présentées sur le site.

Il ne s'agit pas de recueillir des documents concernant la maîtrise de la langue en général, mais de mettre à disposition, dans une démarche semblable à celle

du livret *Lire au CP* publié par le CNDP, des aides, sous forme de pratiques, d'analyses, de ressources diverses, permettant de prévenir les difficultés ou d'y remédier quand elles s'installent.

Monsieur le Président de la FNAME 18 rue Blanche Barchou 27000 Evreux La FNAME, de par les missions des maîtres E, la richesse de son réseau de praticiens et l'intérêt de sa publication Amalgame, nous a semblé devoir être nécessairement sollicitée.

Les maîtres E mènent des actions de prévention et de remédiation : il serait hautement intéressant de faire connaître et valoriser les aides à dominante pédagogique qu'ils mettent en place dans le champ défini par le site et présenté dans les documents joints, ainsi que les collaborations qu'ils développent dans le cadre du travail d'équipe des RA-SED, avec les enseignants non spécialisés et avec d'autres professionnels.

Parmi les adhérents des associations que vous fédérez, je suis persuadée que nombre d'entre eux sont à même d'alimenter les rubriques du site web qui présenteront des pratiques permettant de remédier aux difficultés des enfants dans le domaine de l'accès à l'écrit ou les rubriques à caractère plus théorique, sous forme d'articles par exemple, consacrés à la réflexion et à l'analyse sur ces mêmes questions.

Je vous invite à suggérer à vos adhérents concernés de prendre contact avec moi : Claire Boniface, chargée de mission au CNDP, responsable éditoriale du site

claire.boniface@cndp.fr Tel.: 01 55 43 60 81

en renseignant simplement les rubriques suivantes :

L'action, le document, la ressource didactique identifiée :

En quoi peut-elle selon vous contribuer à la prévention de l'illettrisme :

La personne à contacter :

Sa qualité :

Ses coordonnées (l'adresse électronique et le téléphone suffisent) :

Commentaires, précisions, documents peuvent être associés.

Un contact sera ensuite pris directement avec la personne dont vous aurez indiqué les coordonnées afin de prévoir quelle présentation pour le site web est préférable : interview, article, reportage, compte rendu d'action, fiche pratique...(voir ci-joint les types de contributions envisagées).

La personne ou l'équipe recommandée sera bien entendu informée de la suite donnée.

Les contributions de la FNAME ou des Associations de maîtres E seront, avec mention des auteurs, identifiées comme telles sur le site.

Je vous remercie d'avance pour votre contribution à l'initiative ministérielle et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Claire Boniface chargée de mission

p.j.: présentation du site; types de contributions envisagées

Présentation du site

Objectifs du site

L'objectif principal consiste à aider, par un ensemble de ressources, à rendre lecteurs tous les enfants et les jeunes et, dans cette perspective, à :

- prévenir les difficultés qu'ils rencontrent
- remédier aux difficultés qui s'installent.

A l'intention des adultes intervenant auprès des enfants et des jeunes, il s'agit de :

- rompre l'éventuel isolement ;
- donner des outils dans l'esprit du livret Lire au CP
- valoriser les actions de terrain et les outils réalisés par les praticiens
- accompagner l'action par les apports de la didactique et de la recherche.

Destinataires du site

Le site cible plusieurs publics auxquels sont associés des objectifs pour certains communs, pour d'autres spécifiques :

- enseignants des trois cycles de l'école primaire, enseignants des CLIN, des RASED, des CLIS
- enseignants du second degré de toutes disciplines et plus particulièrement de français, enseignants des CLA, des SEGPA, des UPI
- documentalistes
- enseignants et autres professionnels des établissements spécialisés
- conseillers d'orientation
- formateurs :
- des circonscriptions : IEN, conseillers pédagogiques, maîtres formateurs
- des IUFM : professeurs, maîtres formateurs, documentalistes
- des universités : en sciences de l'éducation, en sociologie, en linguistique, en psychologie, etc.
- des CASNAV
- des GRETA
- étudiants et professeurs stagiaires en IUFM
- étudiants en université
- bibliothécaires
- coordonnateurs départementaux lecture (Jeunesse et éducation populaire)
- animateurs du temps périscolaire et extrascolaire
- médiateurs du livre
- associations et dispositifs périscolaires, bénévoles : responsables de l'accompagnement à la scolarité (association "Lire et faire lire ", clubs "Coup de pouce ", maisons de quartier, etc.)
- parents
- etc.

Contenu du site

La page d'accueil orientera l'usager vers différentes rubriques :

- l'atelier pédagogique qui présentera des pratiques destinées aux différents publics ciblés
- *la médiathèque* qui présentera des ressources documentaires (informations officielles, bibliographies...) et des documents didactiques (articles, contributions plus théoriques)
- un syndicat d'initiative qui orientera l'internaute dans un carnet d'adresses, notamment un annuaire des ressources en région (centres de ressources illettrisme par exemple) et qui constituera un portail
- un espace d'échanges qui sera d'abord limité à une foire aux questions

une rubrique d'actualités qui informera sur les manifestations ou événements dans le domaine de la prévention de l'illettrisme.

Types de contributions envisagées

Elles peuvent avoir les formes suivantes :

Interviews (textes, photos, éventuellement documents sonores ou vidéos)

Ils témoignent de l'expérience et du point de vue des personnes interviewées, par exemple :

- de chercheurs et de spécialistes : un chercheur évoque les résultats de son équipe de recherche dans le domaine de la compréhension en lecture ;
- de praticiens : par exemple :
- d'une directrice d'école concernant l'organisation des grandes sections et des CP de son groupe scolaire destinée à accompagner de façon très suivie les enfants en difficulté d'apprentissage dans le domaine de la lecture :
- d'un directeur de centre de loisirs où sont instaurées des activités ludiques recourant à l'écriture, mobilisant les enfants peu motivés par la lecture et développant dans ce domaine des compétences dont les enseignants témoignent;
- d'un responsable d'une association de bénévoles expliquant comment l'aide aux devoirs est organisée concernant les enfants en grande difficulté avec l'écrit ;
- d'écrivains : par exemple d'un auteur qui témoigne de son intérêt pour les actions auprès de jeunes qui rejettent l'école et qui par le contact avec la littérature se remobilisent pour l'apprentissage ;
- de bibliothécaires : par exemple de la responsable d'une médiathèque qui présente l'évolution de l'identité du métier des bibliothécaires et l'investissement de nombre d'entre eux dans des actions nouvelles telles que celles liées à la prévention ou la lutte contre l'illettrisme ;
- d'élus : par exemple d'un adjoint aux affaires scolaires qui présente le groupe partenarial "prévention de l'illettrisme et lutte contre l'illettrisme " qu'il a mis en place et les actions concernant les enfants ;
- de parents : par exemple d'un couple ayant mis en place des stratégies pour mobiliser un de leurs enfants en échec en lecture ;
- etc.

Articles (textes, photos)

Ils nécessitent une mise à distance par rapport à la pratique, une analyse de celle-ci, des comparaisons éventuelles, un point de vue théorique ou une synthèse sur une question ; à titre d'exemple, dans les contributions :

- d'un chercheur sur la conscience phonologique ;
- d'un coordonnateur départemental lecture-écriture du réseau de la Jeunesse et de l'éducation populaire concernant les actions lecture dans les CEL et leur impact auprès d'enfants et de jeunes en difficulté d'apprentissage :
- d'un doctorant accompagnateur scientifique dans l'opération "Main à la pâte " sur les progrès en lecture et écriture des élèves, notamment en difficulté, pendant les activités à caractère scientifique;
- d'un conseiller pédagogique sur "l'écriture inventée " dans les écoles maternelles de sa circonscription;
- d'un coordonnateur de REP analysant les actions des enseignants suite à l'évaluation nationale dans le domaine de la lecture, notamment leur démarche de mise en place des PPAP (programmes personnalisés d'aide et de progrès);
- d'un responsable d'association concernant les gens du voyage et analysant leur rapport à l'écrit;
- d'un IPR-IA de lettres présentant le contenu des réunions d'enseignants de lettres consacrées à la mise en place d'une différenciation pédagogique dans la classe ;
- d'un étudiant faisant sa maîtrise sur les difficultés dans l'apprentissage de la lecture et rendant compte de ses découvertes personnelles dans la progression de sa recherche d'information ;
- d'un professeur d'IUFM évoquant l'" angoisse " des enseignants de CP pendant les stages de formation sur la lecture;
- d'un médecin scolaire présentant la mise en oeuvre du plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du lange oral ou écrit ;
- d'un formateur dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme livrant ses réflexions sur la nécessité de la prévention;
- etc.

Reportages (textes, documents sonores, photos, vidéos)

Ils sont effectués par un observateur qui présente de façon vivante (" comme si " le lecteur ou le spectateur était témoin) des pratiques, incluant ou non de courts temps d'interviews, par exemple :

- un reportage en prison sur les pratiques en lecture auprès des mineurs ;
- un reportage sur la façon dont un RASED organise en complémentarité avec les enseignants les aides concernant l'apprentissage de la lecture ;
- un reportage dans un service de PMI sur les interventions des animatrices d'ACCES auprès d'enfants et de leurs parents illettrés ;
- un double reportage dans une classe de la Réunion où le français est une langue seconde pour beaucoup d'enfants et dans une classe de CLIN en métropole ;

Pratiques: comptes rendus et fiches(textes)

Ils présentent les actions concrètes des acteurs, possibles à transférer par d'autres :

- sous forme d'un compte rendu rédigé de façon libre ;
- en suivant un plan donnant lieu à des parties rédigées correspondant aux rubriques suivantes :
- le contexte
- les objectifs visés
- les actions mises en place, le déroulement, les moyens utilisés
- les obstacles rencontrés
- les résultats atteints
- les conseils donnés à d'autres collègues ou partenaires souhaitant transférer ce type de pratique.

Par exemple:

- une série de séances en grande section montrant comment développer la conscience phonologique et les actions prévues pour les élèves ayant des difficultés ;
- le compte rendu des pratiques d'échanges oraux en classe de 3ème pour construire ensemble le sens d'un texte à partir des difficultés de compréhension repérées ;
- un compte rendu de la préparation orale en sixième des élèves allant lire des histoires en grande section et les modalités de l'aide pour les élèves en difficulté en lecture ;
- une série de jeux proposés par un animateur de centre de loisirs concernant des jeunes refusant le recours à l'écrit :
- un compte rendu des séances organisées par un bénévole dans une maison de quartier autour de la rédaction d'un mode d'emploi de la maison pour les nouveaux enfants et les résultats pour des enfants mauvais lecteurs ;
- une série de séances organisées par un documentaliste autour de l'utilisation d'Internet avec une SEGPA;
- les différentes expériences d'une équipe d'enseignants de CP pour donner des conseils aux parents dont un enfant entre en CP ;
- une série de séances organisées par un écrivain intervenant en prison ;
- un compte rendu de séances organisées en atelier-relais concernant la réalisation d'une revue de presse des résultats sportifs et les résultats concernant des élèves en rejet vis-à-vis de l'écriture ;
- un compte rendu des ateliers avec des enfants en centres de vacances centrées sur le tutorat de l'équipe des "journalistes " vis-à-vis des " apprentis " qui ne savent pas encore bien lire et écrire pour réaliser la page du jour pour le site web du centre ;
- une série de séances d'animation pédagogique d'un IEN à partir du livret ministériel Lire au CP;
- un compte rendu des actions en institut de rééducation pour redonner à certains enfants du sens à l'écrit ;
- une série de séances concernant la lecture dans un stage de formation pour animateurs préparant au BEA-TEP :
- un compte rendu de deux professeurs stagiaires à l'IUFM à propos de travaux de groupe en histoire recourant à des documents et améliorant les compétences d'élèves en difficulté de lecture ;
- le compte rendu d'actions mises en place auprès d'enfants sourds pour apprendre à lire ;

Dossiers (textes, documents sonores, photos, vidéos)

Ils peuvent être constitués d'un ensemble de ce type : textes de réflexion, références officielles, présentation de pratiques, une interview, une bibliographie sélective (voir pour exemple les dossiers pédagogiques en ligne Thém@doc : http://www.cndp.fr/themadoc/).

Outils ou supports utilisés (textes, documents sonores, photos, vidéos)

Ils seront attachés à une présentation les accompagnant ou les mentionnant (attachés à une interview, un reportage, un article, une fiche pratique) : ce peut-être un support utilisé avec les enfants, un outil d'évaluation, un document sonore ou audiovisuel utilisé en formation, un texte de convention entre partenaires, un projet personnalisé d'un enfant, etc.

Intervention de la FNAME au congrès de la FNAREN le 05/06/03 à Albi

Heureuse d'être représentée ici à Albi, la FNAME tient avant tout à remercier la FNAREN de son invitation au congrès 2003.

A son tour, le bureau national, profite de cette intervention pour convier la FNAREN mais aussi l'AFPS à la première journée de la FNAME qui aura lieu le vendredi 21 Novembre 2003 à l'IUFM d'Antony autour du thème "l'identité du maître E". Nous souhaitons que les rééducateurs et les psychologues scolaires viennent nombreux car nous pensons qu'un travail en collaboration est de meilleure qualité lorsque les partenaires se connaissent mieux.

La FNAREN à souhaité que pour son intervention la FNAME donne son point de vue sur le questionnement suivant : "L'aide rééducative a-t-elle toujours toute sa place à l'école ? ".

Il nous a semblé que réduire cette interrogation aux seuls rééducateurs revenait à se demander si le dispositif RA-SED dans sa globalité avait encore toute sa place au sein de l'école. C'est sous cet angle élargi que nous allons développer notre propos.

Il s'agit donc pour les membres du réseau de parvenir à identifier l'indication d'aide pertinente pour chaque enfant. Cela ne peut se faire qu'à travers un regard pluriel posé sur l'enfant, et grâce à la complémentarité de chaque fonction au sein du dispositif RASED. Cette nécessaire complémentarité se fait particulièrement sentir au moment de la pose d'indication d'aide mais reste indispensable tout au long de la mise en œuvre du projet d'aide spécialisé afin de permettre le réajustement éventuel des réponses au plus près des besoins de l'enfant.

Par exemple, beaucoup d'entre nous ont vécu le cheminement d'un enfant qui, dans un premier temps, a besoin d'une aide rééducative, puis devenant plus disponible pour les apprentissages, bénéficie par la suite d'une aide plus adaptée par une réponse à dominante pédagogique. Inversement, après plusieurs séances, un maître E constatant que l'aide pédagogique ne paraît pas efficiente à un enfant, propose à l'équipe RASED de réfléchir de nouveau à l'indication initialement posée pour envisager un autre type d'aide.

N'est-ce-pas le regard individualisé d'un ou plusieurs membres du RASED articulé à une réflexion d'équipe en réunion de synthèse qui est le ferment d'une aide efficace ?

Pourtant, pourra-t-on longtemps continuer de considérer que le RASED, en tant que dispositif d'aide aux élèves en difficulté a encore un rôle à jouer à l'école alors que, de plus en plus, circule l'idée que toute difficulté d'apprentissage est un trouble voire un handicap d'apprentissage, d'ailleurs souvent qualifié de "dys quelque chose", et que la réponse à la difficulté de l'élève a tendance à glisser ainsi du domaine de l'enseignement à celui du médical ?

A ce risque de médicalisation du traitement de la difficulté, la FNAME a souhaité réagir en adoptant une motion intitulée " *Vers la médicalisation des difficultés scolaires* ".

Nous croyons qu'en prônant une réponse médicale systématisée, c'est l'aide aux enfants et aux familles en difficulté voire en souffrance qui est en question et par conséquent, l'existence même des réseaux d'aide.

Or, c'est justement l'articulation des spécificités des fonctions complémentaires des rééducateurs, des psychologues scolaires et des maîtres E qui est la base de l'efficacité du dispositif RASED.

En effet, nous pensons que c'est parce que les intervenants spécialisés ont un vécu d'enseignant, parce qu'ils travaillent constamment en partenariat avec les maîtres des classes, parce qu'ils participent aux conseils de cycle et aux projets d'école, parce qu'ils interviennent dans ou hors de la classe mais au sein de l'école, parce qu'ils élaborent des projets d'aide spécialisée en collaboration avec les enseignants des classes, parce qu'ils ont des rencontres avec des intervenants extérieurs à l'école et parce qu'ils participent à des réunions de réflexion sur l'AIS ... que les membres des RASED sont les mieux placés pour aider les enfants en difficulté à l'école.

A un moment où la communauté éducative de l'Education Nationale est menacée, la FNAME tient à réaffirmer et à défendre l'idée que le dispositif RASED est, à l'école, un moyen adapté de réponse à la difficulté scolaire des enfants.

Cependant, pour que les conditions de réussite de ce travail de partenariat entre des fonctions différentes mais complémentaires soient sauvegardées, il est indispensable que les personnels spécialisés soient en nombre suffisant et qu'ils conservent un bon niveau de compétences d'où la nécessité d'une formation de qualité. Là encore, des inquiétudes existent si l'on se réfère au projet de réforme du CAPSAIS.

En conclusion, la FNAME considère bien évidemment, que l'aide rééducative, au même titre que les autres formes d'intervention du RASED, a complètement sa place à l'école, d'autant que c'est la compétence même du réseau d'aide qui est remise en question lorsque manque l'une des 3 fonctions.

Les récentes rencontres de représentants de la FNAREN, de l'AFPS et de la FNAME pour un projet commun d'assises de l'AIS sont le signe d'une volonté affirmée de coopération.

Embarqués sur un bateau nommé RASED, les rééducateurs, les psychologues scolaires et les maîtres E ont tout intérêt à œuvrer ensemble dans une même direction afin de garantir aux enfants en difficulté le droit de continuer à pouvoir être aidé à l'école.

<u>RENCONTRE</u> <u>Ministère Education nationale / FNAME.</u> Paris le 3 septembre 2003.

Objet: La nouvelle formation CAPSAIS.

Ministère:

- -Madame SIMONI. Responsable de Mission Adaptation et intégration scolaires.
- -Monsieur PEROL. IEN. Formation Continue des enseignants.
- -Madame HUGUET. Collaboratrice.

FNAME: Gérard Toupiol (Président). Louis Pastor (Trésorier).

Mr Perol présente le groupe de travail et le processus d'élaboration des textes, qui a débuté par la circulaire de juillet 2001, concernant la formation en cours d'exercice.

Les textes qui circulent sont en cours d'élaboration, et ne doivent pas servir de projections qui participent plus de la confusion.

Les nouveaux textes devront modifier un arrêté, des décrets, et une circulaire.

Pour le premier degré la circulaire d'avril 2002 sera maintenue.

Situation difficile de l'AIS.

Déficit d'enseignants spécialisés, environ 20%.

Penser le suivi des aides aux élèves du 2^e degré, au-delà de la SEGPA.

Développer les UPI, et la formation des enseignants ordinaires qui interviennent auprès des élèves aux besoins éducatifs particuliers.

Lourdeur des formations qui dissuadent les candidats. La certification actuelle est trop lourde, l'US1 artificielle et inutile, plus sélective que formatrice, ne permettant de valider des capacités.

Le CAPSAIS actuel ne traite pas tous les métiers accessibles à une option E : CMP, CCPE, IME...Au delà de la formation spécialisée initiale, il faut prévoir des modules de formation continue et d'adaptation à une nouvelle fonction.

Propositions:

Diversifier les voies d'accès à la formation : classique, en cours d'exercice, en alternance, à distance. Proposer une formation de base et des formations continues.

Proposer une formation modulaire de 400h qui s'appuie sur une pratique, avec des temps de formation adaptés aux temps nécessaires et aux personnels.

Trois modules sont prévus:

- pratiques pédagogiques différenciées et adaptées aux besoins particuliers des élèves : il s'agit de l'étude de l'impact de la difficulté ou du handicap sur les apprentissages et non de l'étude de la difficulté ou du handicap.
- Pratique professionnelle au sein d'une équipe pluri-catégorielle
- Pratiques professionnelles prenant en compte les données de l'environnement familial, scolaire et social.

La validation des acquis d'expérience pourrait servir de prototype.

L'actuel référentiel de compétences est bien fait. La nouvelle circulaire pourrait en permettre une lecture aisée dans le cadre des différents modules. Ce référentiel sera recalé dans la nouvelle formation.

Formation au nouveau CAPEBEP : Certificat d'Aptitude Professionnelle d'Enseignement auprès des Elèves aux Besoins Educatifs Particulier.

Sur deux années : 3 semaines en juin de la première et le reste réparti sur la deuxième année.

Le ministère réfute notre remarque sur notre inquiétude à voir nommés sur des postes spécialisés E des enseignants ordinaires. Il y aura 3 semaines de formation en juin, préalable à la prise de fonction en septembre.

Le ministère souhaite s'orienter vers une optique de formation et non de certification ; la formation se voudra qualifiante et entraînera un allègement de la certification.

Ouverture au 2^e degré:

Les enseignants du second degré pourront obtenir des certifications complémentaires pour améliorer leur enseignement auprès des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Ils participeraient à des modules de 50h de la formation CAPEBEP , dans les options ABCDF .

Les options E.G conservent leur spécificité du 1er degré.

Spécificité des options EG:

De nombreux postes d'option ne peuvent être confiés à des faisant fonction. Un débutant non spécialisé ne fait pas le même travail que l'enseignant spécialisé.

L'exigence de formation de l'option G est étendue à toutes les autres options.

Les options E et G ne sont pas cloisonnées dans les textes officiels, encore moins dans la circulaire d'avril 2002, ce sont les formations AIS qui les cloisonnent.

Pour le Ministère, la volonté est d'accroître les départs en formation ,même pour l'option G. Ce sont souvent les recteurs et les IA qui ne permettent pas les départs en formation, comme le souhaiterait le Ministère (l'exemple du centre de Rouen est cité : centre habilité pour l'option G. Aucune formation G cette année suite au refus des deux IA d'envoyer des stagiaires, malgré plusieurs relances du ministère).

Difficulté actuelle de l'accompagnement, sur le terrain, des stagiaires. Pourraient être concernés les IEN, les IEN- AIS, les formateurs IUFM, les IMF, les CP AIS.

Le ministère note l'importance de l'analyse de la pratique professionnelle. Plus les métiers se professionnalisent, plus ils analysent leur pratique.

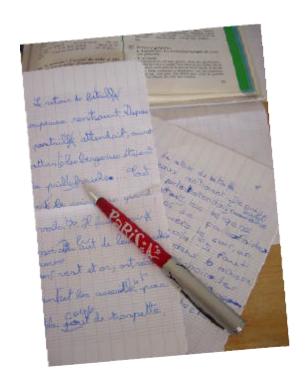
Pour le bureau:

Louis Pastor. Gérard Toupiol.

Courrier

Des

Associations



Conférenciers intervenant au sein des associations

AME 16

- * Christiane PEZE: formatrice au centre de formation AIS de Bordeaux. Elle fait le point sur les différents points de vue par rapport à la dyslexie avec un regard très critique.
- * **Philippe PEAUD:** formateur certifié en explicitation, membre du GREX (Groupe de Recherche sur l'EXplicitation). Il intervient sur l'entretien d'explicitation. Il est basé en Charente mais d'autres membres du GREX sont susceptibles d'intervenir à titre gratuit.

Dans le cadre d'une conférence pédagogique:

* **Serge BOI MARE:** rééducateur, directeur du CMPP Claude Bernard à Paris, intervient sur la peur d'apprendre.

AME 86

- * Mr KHOMSI: Pas trop cher et très intéressant...
- * ECALE Jean: conscience phonologique "méta" / "épi"

AME 91

- * ARECE (Association de Recherche et d'Etude sur la Communication à l'Ecole) avec Alain BRUN et Jacqueline LIEGEOIS: L'approche systémique.
- * Jean-Charles PETTIER: Les activités à visée philosophique.

AME 69

- * F.BOULE (CNEFEI): aide en maths.
- * F.DUQUESNE (CNEFEI): outil d'évéaluation en maths.
- * Ph. MEIRIEU: colloque sur l'hétérogénéité.
- *Prof IUFM: communication et entretien.

AME 45

- * Mr VINAIS: logique et analyse spatiale.
- * Mr KHOMSI: langage et linguistique.

AME 73

- * C. PELLENCQ (de Grenoble): Compréhension.
- * J.M. COLETTA (de Grenoble): Grammaire implicite.

AME 36

* Colette OUZILOU: "La dyslexie, vraie fausse maladie". Orthophoniste très contestataire de l'Education Nationale et de la recherche de Zorman. Parle plutôt de difficultés dues aux

méthodes d'apprentissage. Intéressant car apporte des points de vue différents et permet d'ouvrir le débat. Personne très contestée par le milieu médical.

AME 14

* Martine CLAVEROL: de "I nitiative et Formation". Diffuse les reherches sur la gestion mentale.

Dans le cadre du PDF à l'initiative de notre association:

- * Michel VINAIS: Travail sur le nombre (école Henri Planchon).
- * Dominique GUICHARD (IUFM de Tours): Les pratiques d'entretien.

AME 17

- * Mr VINAIS(PE AIS et coordinateur AIS à Tours):
- les élèves en difficulté à l'école maternelle et au CP (en 1996)
- le projet d'aide en mathématiques (en 1997)
- l'intervention en classe et l'identité du maître E (en 2003)
- * Stella BARUK: le sens de l'erreur en mathématiques.
- * Mr ZORMAN (médecin conseiller du recteur de Genoble): troubles du langage écrit et dyslexie.
- * Mme AUZANNEAU (psychologue et psychothérapeute en langue écrite au CHS Ste Anne à Paris): les difficultés d'apprentissage de la langue écrite: des enfants hors du lire/écrire.
- * Isabelle NANTY (responsable au centre AIS de Tours): le projet d'aide: approche sociologique et historique.
- * Roland DEPIERRE (centre de formation de Nantes): le projet d'aide: approche pratique.
- * Mme VASCONCELLOS (psychologue clinicienne intervenant à Paris V): entretien avec les parents.



Voici, déniché par Marie, de la toute nouvelle association du département du Nord, un texte qui précise les modalités de congé pour se rendre, par exemple, à l'assemblée générale ou au conseil d'administration de la FNAME.

Congé de représentation pour les membres bénévoles d'associations

Ce congé est ouvert aux agents des trois fonctions publiques. Vous pouvez en bénéficier pour représenter une association déclarée ou une mutuelle dans une instance, consultative ou non, instituée par une loi ou un règlement auprès d'une autorité de l'Etat (que ce soit au niveau national ou local) ou une collectivité locale.

Durée

Sa durée annuelle maximale est de neuf jours par an. Vous pouvez le fractionner en demi-journées. Il ne peut se cumuler avec les congés pour formation syndicale ou pour participer aux activités des organisations de jeunesse, d'éducation populaire ou sportives que dans la limite de douze jours par an.

Conditions

Ce congé est accordé sous réserve des nécessités du service. Pendant sa durée, vous percevez votre traitement.

Pour toute information, adressez-vous:

- à la direction du personnel de votre administration,
- aux représentants du personnel,
- à une organisation syndicale.

